

---

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

---

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et recettes de l'exercice à venir. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année pour lequel il se rapporte (ou 30 avril les années de renouvellement des assemblées locales).

Le budget de la commune est structuré en 2 sections :

- La section de fonctionnement dans laquelle sont réunies toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- La section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires qui viennent compléter le financement des projets communaux mais aussi la taxe d'aménagement, les recettes des cessions, des PUP, etc.

### Table des matières

<b>Budget principal</b> .....	2
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	2
<b>RECETTES</b> : .....	2
<b>DEPENSES</b> : .....	3
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	4
<b>RECETTES</b> .....	4
<b>DEPENSES</b> .....	4
<b>ETAT DE LA DETTE</b> .....	5
<b>PRINCIPAUX RATIOS</b> .....	5
<b>Budgets annexes</b> .....	5
<b>BUDGET ANNEXE MAISON REYNAUD</b> .....	5
<b>BUDGET ANNEXE CRECHE LE PETIT PRINCE</b> .....	5

## Budget principal

Le budget principal de la ville s'équilibre à 8 641 695€ en fonctionnement et à 4 023 008€ en investissement.

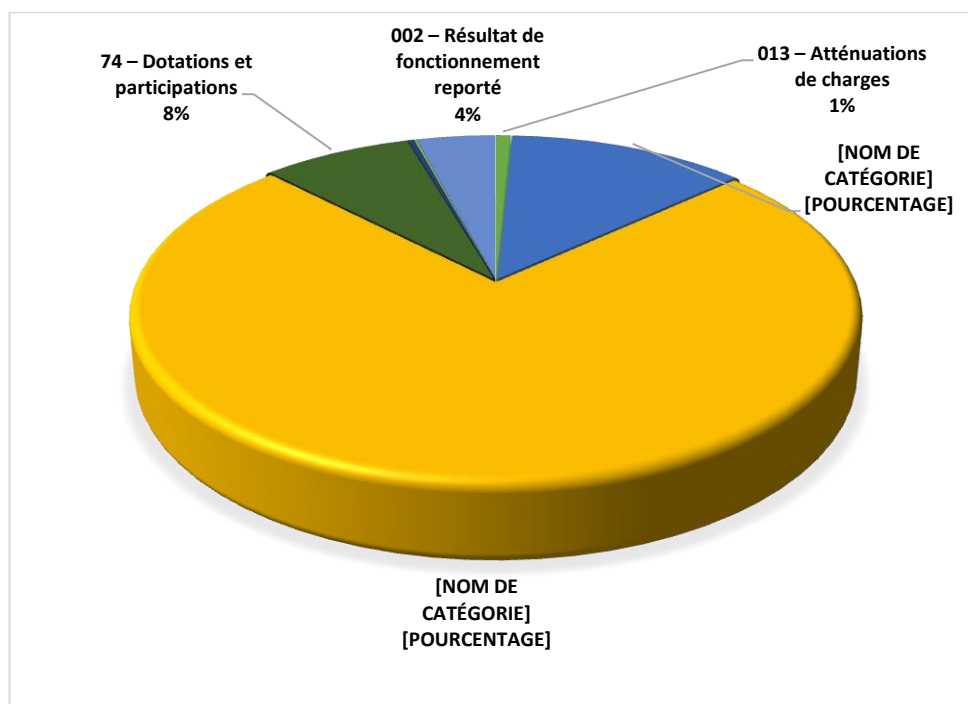
### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### RECETTES :

Les recettes de fonctionnement 2018 sont estimées à 8 641 695€ et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2018
013 – Atténuations de charges	65 000€
70 – Produits des services	1 076 618€
73 – Impôts et taxes	6 434 226€
74 – Dotations et participations	673 051€
75 – Autres produits de gestion courante	27 300€
77 – Produits exceptionnels	2 500€
042 – Opérations d'ordre	8 000€
002 – Résultat de fonctionnement reporté	355 000€
<b>Total</b>	<b>8 641 695€</b>



La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts seront l'habitation et le foncier bâti.

	<b>Taux 2017</b>	<b>Taux 2018</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	26,38%	26,85%
<b>Taxe foncier bâti</b>	35,46%	36,10%
<b>Taxe foncier non bâti</b>	138,44%	138,44%

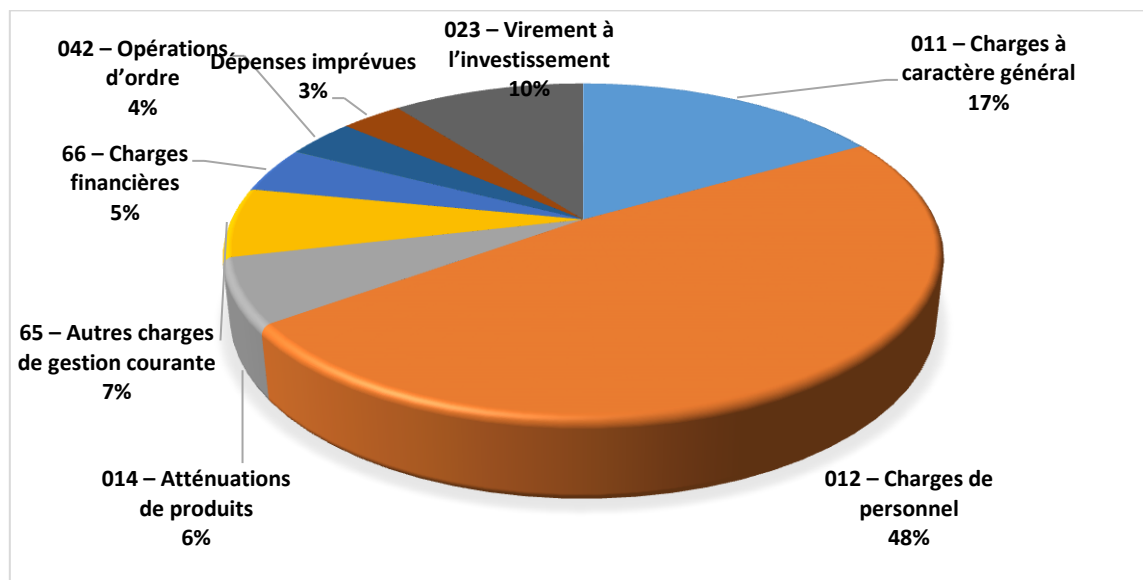
Le produit attendu en 2018 est estimée à 5 826 426€.

DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement 2018 sont estimées à 8 641 695€.

Elles se répartissent comme suit :

<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2018</b>
011 – Charges à caractère général	1 443 500€
012 – Charges de personnel	4 177 600€
014 – Atténuations de produits	546 755€
65 – Autres charges de gestion courante	581 040€
66 – Charges financières	381 770€
67 – Charges exceptionnelles	1 000€
042 – Opérations d'ordre	322 738€
Dépenses imprévues	287 292€
023 – Virement à l'investissement	900 000€
<b>TOTAL</b>	<b>8 641 695€</b>



**RECETTES**

Les recettes d'investissement sont estimées à 4 023 008€, dont

- recettes réelles : 1 989 419€
- recettes d'ordre : 322 738€
- excédent d'investissement reporté 2017 : 810 851€
- virement de la section de fonctionnement : 900 000€

Elles correspondent à la taxe d'aménagement reversée par la Métropole, au fonds de compensation de TVA, aux subventions d'investissement, à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement.

Les 7000€ de produits de cessions d'immobilisations correspondent aux ventes de caveaux au cimetière.

CHAPITRE	BP 2018
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	244 001€
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	1 346 240€
13 – Subvention d'investissement	391 678€
16 - Emprunts et dettes assimilées	500€
024 – Produits de cessions d'immobilisations	7 000€
040 – Opérations d'ordre	322 738€
021 – Virement du fonctionnement	900 000€
Solde d'exécution reporté	810 851€
<b>Total</b>	<b>4 023 008€</b>

**DEPENSES**

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 4 023 008€.

CHAPITRE	BP 2018
16 – Emprunt et dettes assimilées	701 939€
20 – Immobilisations incorporelles	601 570€
204 – Subvention d'équipement versées	577 012€
21 – Immobilisations corporelles	857 427€
23 – Immobilisations en cours	1 277 060€
040 – Opérations d'ordre de transfert	8 000€
<b>Total</b>	<b>4 023 008€</b>

Les principaux investissements pour 2018 sont les suivants :

- Participation à la suppression du passage à niveau et au pôle d'échanges multimodal ;
- Poursuite du programme de vidéo protection ;
- Réhabilitation et rénovation de bâtiments ;
- Amélioration des structures sportives
- Amélioration du réseau de voirie

## ETAT DE LA DETTE

L'endettement de la ville se compose de 17 emprunts en 2018 pour un encours 9 139 502€. Le remboursement du capital des emprunts représente 698 994€ et les intérêts 384 095€.

La structure de la dette ne comporte aucun danger : 76% des taux sont fixes.

Le recours à l'emprunt n'est pas envisagé pour 2018 pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive.

## PRINCIPAUX RATIOS

(population légale 2018 – source INSEE : 7202 habitants)

Dépenses réelles de fonctionnement / population :	1 029,01 €
Produits des impositions directes / population :	812,61 €
Recettes réelles de fonctionnement / population :	1 149,50 €
Dépenses d'équipement brut / population :	381,01 €
Encours de dette / population :	1 282,86 €
DGF / population :	69,84 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :	56,31 €

---

## Budgets annexes

---

### BUDGET ANNEXE MAISON REYNAUD

Ce budget s'équilibre à 38 576€ en fonctionnement et à 199 256€ en investissement.

Il nécessite une subvention d'équilibre de 12 194€.

### BUDGET ANNEXE CRECHE LE PETIT PRINCE

Ce budget n'a qu'une section de fonctionnement qui s'équilibre à 75 296€.

Le délégataire versera une redevance annuelle de 25 500€ HT.

Ce budget nécessite une subvention d'équilibre de 49 795€.